

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

Présents : Messieurs Avy Christian(Maire) +1 pouvoir, Urbaniak Michel+1 pouvoir, Hansart Michel (adjoints), Mesdames Kalota Ghislaine, Hannecart Pascale+1 pouvoir(adjointes), Mr Frison Fabrice, Mesdames Delebecque Stéphanie, Nobécourt Martine, Dumont Carole, Lefebvre Nathalie, Loridant Sylvie

Absents excusés : Mme Costa-Delobel Sophie (pouvoir Mr Urbaniak), Mr Niot Daniel (pouvoir Mr Avy), Mr Delattre Albert (Pouvoir Mme Hannecart), Mr Meunier Bernard.

Convocation du 09.12.2015

Membres en exercice : 15

membres présents : 11 + 3 pouvoirs

Secrétaire de séance : Mme DELEBECQUE Stéphanie

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Avenant Agence de l'eau 2015-2018
- Bail éolien
- Achat du four restauration
- Travaux FDE
- Devis portes et fenêtres
- Terrain ruelle du jeu d'arc
- Tour de ville rue du clos
- Titularisation d'un employé
- Modification contrat agence postale
- Courrier Conseil Départemental
- Questions diverses

Mr le Maire demande aux membres du conseil la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour :

- Devis du stade de football

Le conseil municipal donne son accord pour cet ajout.

Approbation du compte rendu du 28.10.2015

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport du Maire :

- **L'agence Postale Communale** : Mr le Maire rappelle que le 25 Novembre, l'APC a été braquée par un individu armé d'un pistolet, Isabelle a bien réagit conformément à la formation qu'elle a suivie avec la poste. Mais malgré cette formation, il existe un contre coup qui n'est pas prévisible mais connu par les services de gendarmerie, c'est pour cela qu'elle a été aussitôt conduite par un gendarme auprès d'un médecin. Le traitement n'effacera pas le stress qui en résulte et c'est pour cela qu'il n'est pas recommandé de lancer des blagues concernant cette situation comme l'a fait l'un des habitants de la commune qui s'est vu mettre à la porte de nos locaux rapidement. La difficulté pour Isabelle est de reprendre sereinement son poste mais cela n'empêche pas de sursauter lors d'ouverture brutale de la porte. Il faudra sûrement compter un certain temps avant que cela ne se passe. Il est à signaler que l'installation de caméra a bien fonctionnée et apporte un bon appui au service de la Brigade de recherche.

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

Suite à cela, et pour assurer une protection de nos employées et aussi après enquête de fréquentation, Mr le Maire a décidé, en accord avec le personnel de modifier les heures de présence des services. Par convention avec la Poste, il doit être assuré 15 heures d'ouverture au public de l'APC, ces 15 h demandaient avec la préparation et la clôture du poste 18 h 75 de présence de l'agent. Cet agent assure aussi des tâches communales qui vont être augmentées suite à d'autres besoins communaux. **En dernière nouvelle**, nos lascars, car ils étaient deux, ont été appréhendés en flagrant délit suite à l'agression de l'APC d'Ercheu, ceci un peu grâce au système caméra. Ils étaient étroitement surveillés après leur vol à Hombleux.

- **Modification des horaires du secrétariat et de l'APC** : Après ce qui est récemment arrivé et après une étude menée depuis quelques mois sur la fréquentation de ces services lors du créneau 17 h à 19 h du mardi, Mr le Maire a pris la décision avec les employées concernées de supprimer cette plage horaire et de la remplacer par une mise en route ½ heure plus tôt et la mise en place d'un système de rendez-vous hors plage horaire en cas de besoin.

Le mardi soir ne sera donc plus assuré, les portes de la mairie fermeront donc à 17 h, par contre, elles ouvriront plus tôt à 13 h avec un service de permanence le samedi sur rendez vous ou un samedi par mois, cela sera affiné suivant la demande.

- **Service restauration** : Mr le Maire indique que la restauration scolaire subit un certain succès, le four n'est plus assez grand et le local cuisine ne peut être agrandi, une rencontre a été effectuée avec la société appétito pour avoir une solution, celle-ci consiste à mettre en place un second four amovible ce qui serait un moindre coût. Il sera présenté ensuite. Par contre, il est apparu que nos employées ATSEM qui assuraient l'aide le midi ainsi que la surveillance lors de la récréation qui suit la restauration, n'avait qu'un temps de repos quasi nul le midi. L'amplitude horaire de ces employées n'était pas réglementaire et suite à l'agrandissement des locaux scolaires cette année (classe dans l'ancien dortoir, qualité du sol demandant un lavage tous les jours), elles avaient demandé d'allonger les horaires le soir pour le ménage. Après étude, il n'était pas possible de répondre à cette demande et pas question d'embaucher un personnel de ménage supplémentaire le soir. La réorganisation a consisté à remplacer les ATSEM le midi par un autre personnel. Ainsi monsieur Bourlon a accepté d'assurer ce poste, il est aidé par madame Slusarczyk qui est employée par l'éducation nationale en tant qu'AVS. Cette dame disposait d'heures libres sur son contrat qui nous permet de la prendre une heure par jour pour le côté C A P petite enfance avec les besoins d'aide pour les tous petits. Un contrat a été signé dans le cadre d'un besoin exceptionnel conformément à la délibération permettant à Mr le Maire ceci. Cette situation est à l'essai et jusqu'à aujourd'hui elle donne satisfaction.

- **Abri bus de la place centrale** : Mr le Maire indique une gêne avec cet emplacement, pas par l'abri mais par le comportement des jeunes qui s'amuse à caillasser les tôles de l'abri bus lors de l'attente du bus soit de 7 h 30 à 7h41, ce qui provoque un bruit assourdissant pour les voisins qui appellent pour signaler les faits. Mr le Maire s'est rendu sur place lors du car de 7 h 41 pour sermonner les jeunes présents, cet arrêt bus est susceptible d'être supprimé pour l'année prochaine, des discussions sont en cours avec les services de transport.

Mme Hannecart se plaint de bruit devant chez elle, au niveau de l'abri bus devant l'école maternelle le week end.

Mr le Maire répond qu'elle doit contacter le référent de la commune qui fait parti de la participation citoyenne, ils sont 3 à Hombleux, 2 à Canisy et 2 à Bacquencourt.

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

- **Travaux sur la salle Jourdel** : Un rejointoiement du pignon a été fait par l'auto entrepreneur Dupont de Bacquencourt, le travail a été réalisé dans les temps et parfaitement. Il lui a été demandé de reprendre les appuis fenêtre et soubassement de la façade dès qu'il le pourra, un devis lui a été demandé également pour réaliser une rampe d'accès PMR à cette salle. Des devis sont en cours pour le remplacement des fenêtres et de la porte principale, voir plus loin.
- **Tour de ville rue du clos** : Ce tour de ville avait été cédé par la commune lors de la mise en place des terrains de l'impasse rue du clos, cette vente ne devait pas avoir lieu car ce bout de tour de ville desservait l'arrière des jardins. Lors de la vente, aucune remarque n'avait été soulevée, ni par les riverains, ni par le notaire qui aurait dû spécifier que cela demandait une enquête publique. La commune doit donc faire marche arrière et reprendre possession de ces 62 m² et les remettre dans le domaine public. Mr le Maire doit rencontrer le notaire pour connaître la marche à suivre.
- **Modification des horaires de l'éclairage public** : Le système d'éclairage public est géré par des horloges astronomiques, c'est-à-dire pilotées par rapport au lever et coucher du soleil. Le réglage est différent l'été par rapport à la période hivernale. Dans la première période, un calage est effectué sur un recul d'une demi-heure après le coucher du soleil pour l'allumage et une demi-heure avant le lever pour l'extinction. Pour la période hivernale, nous calons directement sur les horaires de coucher ou de lever du soleil car la nuit est plus tôt suivant la couverture nuageuse.
- **Habitat sur Hombleux** : Mr le Maire indique avoir été avisé que les 3 logements de l'Espérance sont entièrement raccordés aux réseaux (eau, assainissement, électricité) le gaz n'est pas encore raccordé, il est rare que dans ce genre de logement il soit installé des chauffages au gaz, c'est beaucoup mieux pour les locataires car le coût est moindre. Il reste néanmoins les alentours de la bâtisse qui ne sont pas encore terminés. Monsieur Debouverie, qui chapeaute ces aménagements dans la commune, a signalé que le dossier « Ferme Secret » est finalisé, dans cet espace sera réalisé 11 appartements avec une cour centrale. A l'arrière, coté ruelle du jeu d'arc, le découpage concernant le terrain laissé en espace réservé dans le PLU a été réalisé par le géomètre et sera présenté à ce conseil dans cette séance.

Mme Lefevre et Mme Kalota sont contre ces travaux.

Mr le Maire explique que le terrain est privé et qu'il n'est pour l'instant qu'au stade de projet.

- **Réseau EDF ferme du calvaire** : La FDE, dans le cadre de la maîtrise du réseau de distribution électrique dans la commune, a mandaté la SPEE (service public de l'efficacité énergétique) pour répondre à une demande des riverains de la Ferme du Calvaire qui avait des soucis de baisse de tension. Suite à cette étude un équilibreur de réseau a été installé pour améliorer la desserte électrique tout en évitant un renforcement conséquent du réseau. Mr le Maire a appris ce weekend que cela ne fonctionnait pas.
- **Compte rendu de réunion de la CCPN** : La loi NOTRe a mis en place la fusion de com de com, la CCPN est pressentie pour fusionner avec la CCPH, ce conseil a approuvé ce périmètre, par contre la CCPH a voté contre, car elle souhaite agrandir son périmètre vers les communes de l'Aisne. Mr le Maire a établi, lors de réunion de travail des simulations entre plusieurs com avoisinantes, et dernièrement une réunion plus concentrée ce lundi 14 avec Ham. Il s'avère que le premier contact de travail a été plutôt cordial, une méthodologie de fusion a été programmé, un planning de réunion sera établi par les deux DGS. Un cabinet d'étude extérieur sera chargé d'établir la démarche à partir d'un point zéro de chaque com de com. Un comité de pilotage est pressenti, il sera composé des deux Présidents, les trois ou quatre

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

premiers vice-présidents, les deux DGS, assisté du cabinet d'étude. Un comité technique composé des deux DGS avec quelques techniciens de chaque collectivité assisté par le cabinet d'étude financière sera aussi créé.

Une convention de partenariat par groupement de commande sera établie entre les deux Com de Com pour poursuivre la mise en place de la fusion, ce qui permettra de financer les différents frais engendrés.

- **Avenant SAUR** : Une demande a été faite auprès de la SAUR pour étudier la mise en place d'un poste de traitement d'H²S sur le réseau d'assainissement pour remplacer celui de Bacquencourt et de Canisy sans que cela ne coûte rien à la commune en allongeant la durée du contrat de 3 ou 4 ans.
- **Travaux de voirie** : Le rebouchage des trous vient de débuter ce matin.

Ordre du jour :

1. Avenant pour l'agence de l'eau 2015-2018

L'agence de l'eau propose un avenant pour poursuivre l'aide apportée aux administrés lors de leur raccordement au réseau d'assainissement collectif, qui devait se terminer le 31.12.2015, ceci ne coûte rien à la commune sauf un peu de temps pour réaliser les dossiers de demande de subvention. La subvention est de 40% sur un plafond de 1200€. Il y a 14 dossiers de demande sur 42.

Vote pour la signature de l'avenant :

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant pour l'agence de l'eau.

2. Bail éolien

La commune doit signer avec la société Valorem une promesse de bail qui est valable 10 ans pour une éolienne.

La durée est de 20 ans renouvelable de 5 ans dans la limite de 4 fois en tout, ce qui donne une durée maximale de 40 ans.

La redevance annuelle est de 4000 € par an et par éolienne.

Autorisation de signer la promesse de bail :

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du conseil à l'unanimité, autorisent Mr le Maire à signer la promesse de bail avec la société Valorem

3. Restauration scolaire

Comme signalé plus avant, la restauration scolaire arrive à un stade de saturation et de risque, car le four est opérationnel pour 50 repas et il arrive de dépasser ce nombre de convives. De plus lors d'entrée chaude, il faut jongler avec les plats. Mr le Maire a contacté la société de portage pour trouver une solution, elle a proposé l'équipement d'un four amovible électrique de 28 plateaux qui se trouve installé sur un support à roulette, donc facilement déplaçable.

Le coût de cet investissement serait de 3594 € TTC (2995€HT), la TVA est récupérable.

Mr le Maire demande l'autorisation pour l'achat du four qui sera mis au budget 2016.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité, mais souhaitent demander une subvention,

ainsi qu'une aide à la com des com.

4. Travaux FDE

Lors du dernier conseil, il a été évoqué le besoin de déplacer deux poteaux d'éclairage public, ce réseau est sous couvert de la FDE qui a remis son devis. Un premier poteau se trouve face au logement de Mr Bourgy, rue Dammartin et l'autre au niveau de la maison de Mr Vedie, ce poteau est écarté de la propriété suite à la transformation de la clôture.

Le devis s'élève à 3733€ TTC, dont 2351€ à la charge de la commune.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer le devis :

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire à signer le devis.

5. Devis portes et fenêtres

Lors du dernier conseil, il avait été demandé d'établir, en vu des prochains budgets, des devis pour le remplacement des fenêtres et portes des salles communales.

3 entreprises sur les 4 qui sont venues nous ont adressé leurs offres.

Le tableau des devis est présenté aux membres du conseil.

Concernant la salle Jourdel à Canisy, la com des com donne une subvention pour la porte mais pas pour les fenêtres.

Concernant la salle des fêtes, 1 dossier est établi pour les fenêtres et un autre pour les portes.

Les volets sont électriques et les vitres en verre sécurit.

Un dossier de demande de subvention et d'aide de fonds de concours va être lancé, DETR, CCPN, Département, fond parlementaire.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire, à lancer le dossier.

6. Terrain de la ruelle du jeu d'arc

Lors du budget primitif 2015, il était prévu l'achat des terrains de Bacquencourt et celui de la ruelle du jeu d'arc. Celui de Bacquencourt est soldé, concernant celui d'Hombleux, nous venons seulement de recevoir la proposition de vente. Celle-ci est de 20 000€, comme il avait été convenu avec l'acheteur de l'ensemble. La surface de ce terrain (section 633) permettra dans le futur d'aménager une structure pouvant servir à un aménagement public, genre maternelle ou restauration scolaire, puisque l'accès est direct avec l'école d'un côté et la bibliothèque derrière.

Mr le Maire demande l'autorisation d'inscrire cet achat au prochain budget, car le temps de rédiger les documents, il faudra payer en 2016.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité autorisent Mr le Maire, à valider la proposition.

7. Tour de ville, rue du clos

Il s'agit d'une erreur lors de la vente des terrains, relatif à la reprise des biens sans maître en 2010, en effet cette partie du tour de ville, n'avait pas à être vendu sans enquête publique du fait de l'utilité publique qui ressort de la remarque d'un des riverains de cette ruelle.

Cela concerne une parcelle de 62m² (parcelle 674) et le coût serait de 30 à 35 € le m² soit de 1860 à 2170€, plus les frais de notaire qui seront à négocier, du fait que la faute lui en incombe un peu.

Mr le Maire demande l'accord de reprendre le terrain.

Pour	Contre	Abstention
-------------	---------------	-------------------

11+3p

0

0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, sont d'accord pour reprendre ce terrain.

8. Titularisation d'un employé

L'employé espace vert, Jérôme Frison, après une année comme stagiaire, peut être titularisé suivant la qualité de son travail au sein de la commune, il en revient au conseil municipal de valider cette titularisation qui lui permettra d'évoluer dans son parcours dans la fonction publique. Le 1^{er} adjoint, en charge des employés, et Mr le Maire, peuvent assurer que le travail rendu par lui est tout à fait ce que l'on attend de son poste.

Mr Le Maire demande l'autorisation de titulariser l'employé, étant entendu que la proposition sera envoyée au centre de gestion.

Pour

Contre

Abstention

11+3p

0

0

Les membres du conseil, à l'unanimité, sont pour la titularisation de Mr Frison.

9. Modification du poste de l'agent postal

Comme il a été dit lors de l'ancien conseil, un nouveau service dans le cadre du suivi des consommables, tant en produit qu'en énergie, a été mis en place.

Cela dans le suivi de tous les factures de consommation de gaz, d'électricité, d'eau de carburant, par secteur, par bâtiment et par poste de travail. Mr le Maire a commencé les tableaux de bord avec Mme Naturel. Un autre des besoins est le suivi et la mise à jour du site internet qui étaient faits par Mr le Maire et l'entreprise AZERTY 60 qui en était le créateur. Depuis quelque temps, la commune a arrêté le contrat de suivi avec l'entreprise, et cela sera à la charge de Mme Naturel qui, à la remarque du dernier conseil, a noté le besoin de lancer un recensement et une prise de contact avec chaque entreprise ou artisan de la commune de façon à promouvoir davantage leurs qualités. La vue sur le site est comptabilisée, au 10 novembre, le compteur affichait 110 747 visites et au 14 décembre, 113 448 soit en un mois 2701 visites. Cela devient intéressant de s'en occuper, à cela s'ajoutent les contacts par mail reçus qui ne sont pas comptabilisés.

Deux autres situations réclament la présence de Mme Naturel :

- 1- en remplacement deux matinées par semaine de la secrétaire qui est détachée pendant ce temps à la remise en ordre de toutes nos archives communales, suite à la formation en archivage réglementaire suivi par Mme Brohon en tant que rédacteur.
- 2- La prise de note et la mise en forme des comptes rendus de réunion, suite également à une formation suivie par Mme Naturel.

Pour mettre en place cet emploi du temps, plus d'heures seraient nécessaires mais comme elle dispose déjà d'un autre contrat, une attribution de 3h supplémentaires à son contrat serait le maximum à partir de janvier 2016. Bien sûr, le centre de gestion va lui demander si elle est consentante à ce changement.

Mr le Maire demande l'autorisation de modifier le contrat de Mme Naturel

Pour

Contre

Abstention

11+3p

0

0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire, à rajouter 3h au contrat de Mme Naturel.

Rajout à l'ordre du jour

10. Devis stade de football

Lors du dernier conseil, il a été évoqué la nomination du stade de football de Hombleux, au nom de « Stade Bernard Meunier », l'un de ses présidents méritants à la demande des joueurs de la

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

cession 2015. Ce conseil était indécis et sollicitait l'acceptation du nominé, à qui Mr le Maire a fait la demande. Il est très touché de cet honneur et l'accepte avec joie.

Un devis a été demandé auprès d'une entreprise de chaudronnerie spécialisée dans ce genre de prestation, l'établissement Cottard SARL, il s'élève à 3420€ TTC soit 2850€ HT.

Il doit être possible d'obtenir une subvention sur ce genre de prestation par la com des com, le département ou le foot.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer le devis

Pour	Contre	Abstention
0	11+3p	0

Les membres du Conseil considèrent que le devis est trop élevé, et demandent un autre devis pour le même travail ou voir pour l'installation d'une plaque en marbre à l'entrée du stade.

11. Questions diverses

- Mme Nobécourt a demandé par mail le mode de mise à disposition de salles à partir du 1^{er} janvier 2016.

→ **Aucun mode de mise à disposition n'a été défini, il suffit de s'adresser au secrétariat de la mairie pour réserver une salle.**

Les membres soulèvent le problème de location des salles pour les associations :

Mesdames Kalota et Lefevre proposent :

- gratuité pour une assemblée générale
- gratuité 2 fois dans l'année
- gratuité pour réunion ou animation non lucratives

Il est demandé également un tarif préférentiel pour les associations

Pour la salle d'Hombleux : 30€ l'été et 50€ l'hiver avec chauffage

Pour les salles Jourdel et Brohon : 15€ l'été et 25€ l'hiver avec chauffage

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h50